



# Association Sportive du Golf de TROYES-L'ERMITAGE

## Règlement des Compétitions

### ORGANISATION DES COMPETITIONS

#### **INSCRIPTIONS**

Le tableau des inscriptions est affiché 15 jours avant la date de l'épreuve. Les engagements sont clos à 12h00, la veille de l'épreuve. Ces engagements se font sur le tableau d'affichage, sur le site de l'A.S. ou par téléphone.

Pour les compétitions en extérieur de l'Amicale des Séniors les engagements sont clos à 12h00, le lundi précédent la compétition.

#### **COMITE DE L'ÉPREUVE**

Sauf indication contraire, les membres de la Commission Sportive, présents le jour de la compétition, constitue le Comité d'épreuve.

#### **PARTICIPANTS**

Le nombre de participants à chaque épreuve peut être limité par le Comité de l'Épreuve. Si le nombre de participants est trop bas, le Comité de l'Épreuve peut annuler ou reporter l'épreuve en le signifiant sur le site de l'Association Sportive.

#### **CERTIFICAT MEDICAL**

Un certificat médical, dûment enregistré auprès de la FFG, est obligatoire pour participer à toute compétition comptant pour la gestion de l'index.

#### **SERIES DU CLUB**

**Dames :** 1<sup>ère</sup> Série : 0 à 25,4.  
2<sup>ème</sup> série : 25,5 et au-delà.

**Messieurs :** 1<sup>ère</sup> Série : 0 à 15,4.  
2<sup>ème</sup> série : 15,5 à 25,4.  
3<sup>ème</sup> série : 25,5 et au-delà.

## **DEPARTS**

Le tirage des départs sera établi en fonction des séries et en tenant compte de la nécessité de varier chaque fois la composition des parties. Ce tirage sera établi à 14h00, la veille de l'épreuve avec possibilité de deux plages horaires. Il incombe à chaque participant de prendre connaissance de son heure de départ avant la compétition.

En cas de défections, le starter est en droit d'aménager le tableau des départs et la composition des parties, dans l'intérêt général.

## **MODIFICATIONS**

La Commission Sportive se réserve le droit de modifier les dates et formules des compétitions figurant sur le calendrier. Le Comité de l'épreuve a la possibilité de modifier, dans le règlement d'une compétition, les dispositions du règlement général des compétitions.

## **DEROULEMENT DES EPREUVES**

### **ETIQUETTE**

Tout manquement à l'étiquette et aux règles de fonctionnement préconisées ou recommandées pourra faire l'objet de mesures appropriées graduelles prononcées par la commission sportive ou la Direction du golf.

### **JEU LENT**

Le temps de jeu est indiqué sur votre carte de score, vérifiez régulièrement que vous le respectez bien.

### **INTERRUPTION DE JEU**

Signifié par une corne de brume :

Interruption immédiate : un signal prolongé

Interruption de jeu : trois signaux sonores consécutifs, de façon répétée.

Reprise de jeu : deux signaux sonores courts, de façon répétée.

### **CARTES DE SCORES**

Les cartes signées par le joueur et le marqueur seront remises au secrétariat du golf dès la fin du parcours. La carte de score est considérée comme rendue lorsque le joueur a quitté le secrétariat.

### **CLOTURE DE LA COMPETITION**

Le résultat de la compétition est censé avoir été officiellement annoncé quand la remise des prix est commencée ou quand la feuille de résultats est affichée sur le tableau d'information.

### **CONCOURS DE DRIVE ET CONCOURS D'APPROCHE**

Concours de drive

La balle doit-être sur le fairway du trou joué pour être prise en compte.

### Concours d'approche

La balle doit-être sur le green pour être prise en compte.

## **REMISE DES PRIX**

De façon générale, le résultat en brut prime sur le résultat en net. Un même joueur ne peut cumuler un prix en brut et en net ou tout autre prix hors tirage au sort.

Lors des remises des prix, un lauréat absent se verra déchu de son droit aux récompenses qui seraient, dans ce cas, attribuées au lauréat présent suivant dans l'ordre du classement ou mis au tirage au sort.

Dans le cadre des Lois EVIN et BACHELOT sur la protection des mineurs, si le lauréat est mineur, il ne pourra recevoir un lot qui comporte de l'alcool mais recevra un lot de valeur équivalente.

## **INSTRUMENT DE MESURE**

Les joueurs sont autorisés à utiliser des instruments qui mesurent ou estiment uniquement la distance.

L'utilisation d'un instrument de mesure de la distance qui est conçu pour évaluer ou mesurer d'autres éléments qui pourraient influencer le jeu d'un joueur (par exemple le dénivelé, le vent, la température etc...) n'est pas autorisée, que ces fonctionnalités soient utilisées ou non.

Une boussole donne seulement une information de direction et peut donc être utilisée.

- Pénalité pour avoir utilisé un instrument non autorisé : Disqualification